

**Association pour le respect
et la valorisation du patrimoine de Gouville**

<https://gouvillepatrimoine.fr/>

JEU-CONCOURS 2026

Règlement

- 1.** L'association pour le respect et la valorisation du patrimoine de Gouville organise un jeu concours gratuit.
- 2.** Le jeu-concours consiste à répondre aux questions en parcourant le site de l'association. Les lots à gagner sont constitués de bons d'achats dans différents commerces de la commune.
- 3.** La participation est ouverte à toute personne majeure. Les réponses seront fournies sur les bulletins-réponses prévus à cet effet disponibles sur le site auprès des commerçants participants.
- 4.** Un seul bulletin est autorisé par participant.
- 5.** Les bulletins-réponses devront être déposés ou envoyés par courrier, dûment complétés, à la maison des services de Gouville sur mer, (3 rue des frères Lacolley – 50560 Gouville-sur-mer).
- 6.** Un bulletin-réponse incomplet ou illisible sera considéré comme nul.
- 7.** La date limite du jeu est fixé au **31 octobre 2026** à minuit.
- 8.** Les participants qui auront donné les réponses justes aux 15 questions figurant sur le bulletin-réponse seront désignés gagnants. La question subsidiaire n°16 permettra de départager les éventuels ex-aequo. In fine, un tirage au sort pourra être organisé pour désigner les 5 premiers gagnants qui se verront remettre les bons d'achats.
- 9.** La désignation des gagnants sera effectuée lors du conseil d'administration de l'association réuni après la date limite du jeu.
- 10.** Les gagnants seront contactés individuellement. Ils seront invités à se rendre dans le commerce désigné où ils pourront retirer leur lot.
- 11.** La liste des gagnants (prénom et nom) au jeu concours 2026 sera publiée sur le site du patrimoine sauf avis contraire de l'un des participants au jeu.
- 12.** Toute réclamation ou contestation sera transmise avant le 31 novembre 2026 au conseil d'administration de l'association qui statuera sur la demande et apportera une réponse à la personne concernée.

Bonne chance à tous